

Document 1 - CONDITIONS GENERALES **(Actualisées en Mai 2024 et peuvent faire l'objet de modification)**

AQUA LOISIRS est une association de loisirs aquatiques à but non lucratif, régie par la loi 1901. Son financement est assuré par l'adhésion et la cotisation forfaitaire des adhérents. La ville de Meaux par l'intermédiaire de la Direction des Sports met à la disposition de l'association les piscines municipales. Les adhérents sont tenus de respecter ces Conditions Générales ainsi que le règlement des piscines sous peine d'exclusion.

La saison s'entend du 1^{er} octobre 2024 au 30 juin 2025.
Aucune activité pendant les vacances scolaires ni les jours fériés

1. LES ACTIVITES de l'ASSOCIATION : (voir Document 2: 2a Créneaux)

- 1.1. AQUAGYM pour les adultes
- 1.2. AQUABIKE pour les adultes
- 1.3. BÉBÉ-NAGEURS de 6 mois à 6 ans
Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un SEUL adulte.
- 1.4. AQUAYOGA pour adultes, **inscription au trimestre** (soit 3 séances consécutives au rythme d'un dimanche par mois, dates fixées à l'avance par l'association voir fiche d'inscription)

Chaque adhérent cotise à une ou plusieurs activités de son choix et s'inscrit sur un ou plusieurs créneaux horaires fixes par semaine. Le créneau choisi sera enregistré sur le badge d'entrée piscine fourni par l'association.

Le badge est nominatif. Il reste la propriété de l'association et il est **obligatoire** de le restituer à l'association à chaque fin de saison, lors de départ anticipé ou avec une demande de remboursement.. En cas de perte du badge, son remplacement se fait moyennant 10€. Le temps d'attente pour réinitialiser le badge sera de 15 jours.

L'alternance est exceptionnellement acceptée pour l'activité AQUAGYM uniquement pour les personnes ayant des horaires atypiques, au moment de l'inscription, selon les places disponibles.

2. LE CERTIFICAT MEDICAL

- 2.1 Pour les adhérents AQUAGYM, AQUABIKE et AQUAYOGA un certificat médical volontaire.
- 2.2 Pour les adhérents BÉBÉ-NAGEURS, **le certificat médical reste obligatoire chaque année** et doit contenir la mention « à jour de ses vaccinations ».

3. LES TARIFS : (voir Document 2 :2b Grille des tarifs)

Chaque adhérent devra régler séparément, à l'ordre d'AQUALOISIRS :

- 3.1. L'adhésion en un SEUL chèque encaissé fin septembre.
- 3.2. La cotisation pour les activités choisies, en un SEUL chèque encaissé fin septembre.
- 3.3. La facture acquittée sera transmise après encaissement intégral des chèques.

4. LE DOSSIER D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION comprend :

- 4.1. La fiche d'inscription (Document 3) remplie et signée

- 4.2. Le certificat médical (*cf paragraphe dédié*)
- 4.3. Le règlement de l'adhésion en un SEUL chèque à l'ordre d'AQUALOISIRS
- 4.4. Le règlement de la cotisation en un SEUL chèque à l'ordre d'AQUALOISIRS
- 4.5. La carte d'adhérent (en cas de réinscription)
- 4.6. Le badge (en cas de réinscription)
- 4.7. Une photo si vous vous inscrivez pour la 1^{ère} fois.

Seuls les dossiers complets sont acceptés et enregistrés.

Les réinscriptions et inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.

5. RESPECT DU REGLEMENT ET DU PROTOCOLE SANITAIRE DES PISCINES :

- 5.1. ENTREE PISCINE et PASSAGE AU TOURNIQUET avec le BADGE : 15mn avant votre séance
- 5.2. MAILLOT DE BAIN et BONNET DE BAIN OBLIGATOIRES pour tous.
- 5.3. CALECONS, BERMUDAS, SHORTS et SACS INTERDITS AU BORD DU BASSIN
- 5.4. RANGEMENT des SACS dans un CASIER FERMÉ : 1 euro
- 5.5. DOUCHE SAVONNEE OBLIGATOIRE avant l'accès au bassin
- 5.6. ACCES AU BASSIN : uniquement en présence de votre animateur
- 5.7. SORTIE BASSIN : aussitôt après votre séance

Précision pour les BÉBÉ-NAGEURS: obligatoire : couche spéciale piscine, maillot de bain et bonnet de bain (les combinaisons et « top Lycra » sont interdits, ils gênent la mobilité de l'enfant).

6. ANNULATION DE SEANCE :

En cas d'annulation de séance, l'association n'est tenue à aucune indemnisation. Dans la mesure du possible, nous vous informons par SMS ou par MAIL.

Eventuellement, un rattrapage pourrait être envisagé. La gestion sera assurée par le secrétariat.

7. REMBOURSEMENTS:

- L'adhésion à l'association n'est en aucun cas remboursable.
- La cotisation n'est pas remboursable SAUF pour les motifs suivants :
 - 1- déménagement entraînant un arrêt définitif de l'activité (avec justificatif)
 - 2- maladie entraînant l'arrêt définitif de l'activité (avec certificat médical)

Pas de remboursement pour les adhérents ayant demandé une facture acquittée.

La demande de remboursement, envoyée par mail ou par lettre simple, accompagnée du justificatif correspondant à votre situation (motif 1 : justificatif de déménagement ou motif 2 certificat médical en cas de maladie) et du **badge**, est prise en compte à la date de sa réception. Il n'y a pas de rétroactivité possible. Le remboursement sera calculé au prorata des mois restants. Tout mois commencé est dû. 10% de frais de gestion seront déduits. En cas de non-retour du badge 10€ seront déduits.

L'Association AQUALOISIRS vous souhaite une bonne saison !